

Commission de la déchetterie du conseil communal de Bassins.

Préavis municipal N° 08/20 concernant la vente d'actions de la Romande Énergie pour ristourne des comptes 2014-2015.

Rapport :

Date de la séance de: 7.9.2020

Commission :

Présents

Allinger Jean-Claude, Elmer Herlinda ,Ramel Olivier,Kohler Jürg, Seitz-Schulze-Rouat Markus

Excusées

Gregersen Fabienne,Sagalaeva Elena,

Autre commission :

Néant.

Municipalité :

Didier Lohri, Katia Gashi, Maria Krasnova , Lorenzo Merlanti, Alexander Paccozzi, Nathalie Angéloz

La municipalité, nous a présenté les éléments nécessaires pour le préavis N° 08/20 par voie informatique et par une explication claire des détails du préavis.

La commission de la déchetterie est reconnaissante envers la municipalité pour l'information détaillée qu'elle nous a fournis et pour les réponses qu'elle nous a patiemment apportées.

La commission de la déchetterie, constate que l'argumentaire de la municipalité comporte des contraintes d'ordre purement financier.

Les conséquences de la décision soumise au vote du conseil n'influent pas sur l'utilisation ou l'organisation de la déchetterie et n'entre donc pas dans le giron des compétences de la commission.

Nos conclusions et décisions ont été prises en accord avec l'article 68 du règlement communal.

Conclusion :

La Commission constatant que le "préavis municipal N° 08/20 concernant la vente d'actions de la Romande Énergie pour ristourne des comptes 2014-2015" n'a pas d'impact sur l'utilisation ou l'organisation de la déchetterie, décide de le prendre en considération sans autre commentaire.

Bassins, le 7.9.2020

Allinger Jean-Claude,

Elmer Herlinda ,

Ramel Olivier,

Kohler Jürg,

Seitz-Schulze Rouat Markus